



Conseil scolaire
acadien provincial

**PLAN D'AFFAIRES
2023-2024**

Adopté le 24 juin 2023



Table des matières

1.0	Introduction et contexte de planification	3
2.0	Mission	6
3.0	Structure organisationnelle	7
4.0	Priorités	13
5.0	Rapport annuel sur les réalisations en 2022-2023	16
6.0	Finances et exploitation	24
7.0	Principaux faits	26

1.0 Introduction et contexte de planification

Le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), établi conformément à la Loi sur l'Éducation en Nouvelle-Écosse en 1996 :

- Offre aux enfants des parents ayants droit un programme d'enseignement en français langue première ;
- Livre et administre tous les programmes d'enseignement en français langue première ;
- S'assure que l'école publique dans laquelle est offert un programme d'enseignement en français langue première est connue comme « école acadienne » ;
- Est doté de responsabilités additionnelles par rapport à celles normalement consenties à un centre d'éducation dans la province de la Nouvelle-Écosse :
 - La promotion du programme d'enseignement en français langue première et la diffusion de l'information à son sujet ;
 - L'enrichissement de son matériel didactique d'information relatif à la culture acadienne ;
 - Dans le cadre de ses programmes d'enseignement, la promotion, par des activités, de la culture acadienne et la langue française.

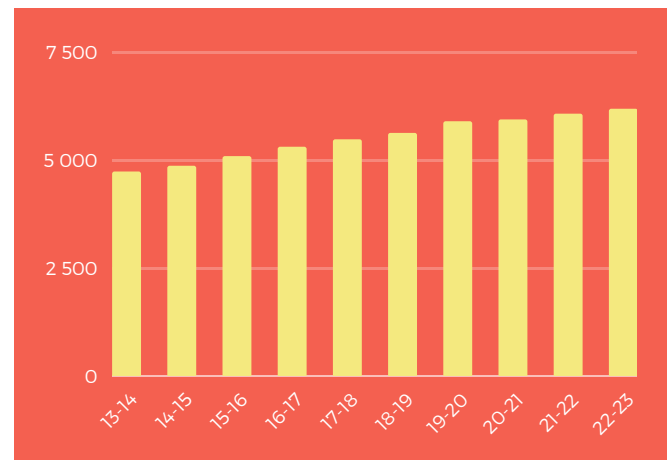
En plus, le CSAP œuvre à l'élaboration des programmes d'études de français langue première en Nouvelle-Écosse et a été le premier conseil scolaire au Canada à développer ses propres programmes qui, d'ailleurs, reçoivent l'approbation du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE).

Le CSAP compte vingt-deux (22) écoles réparties dans l'ensemble de la province de la Nouvelle-Écosse. Le siège social est situé à La Butte et les trois (3) bureaux régionaux sont localisés à Petit-de-Grat, à Dartmouth et à La Butte.

À la rentrée scolaire 2022-2023, l'ensemble des écoles du CSAP accueillait 6 615 élèves soit une augmentation de 72 élèves par rapport à l'année précédente où le nombre total d'élèves était de 6 543.

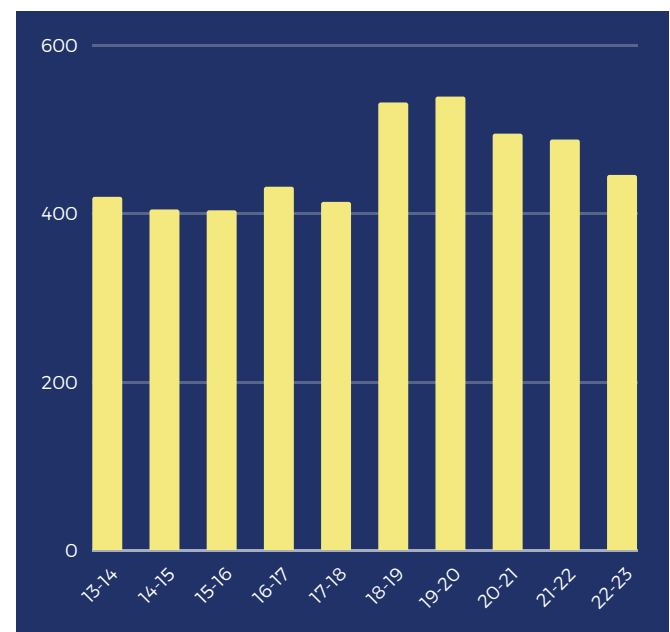
Inscriptions - Maternelle à 12e

La programmation complète de la maternelle à la 12e année en français langue première a accueilli 6 170 élèves (une augmentation de 114 élèves).



Inscriptions - Grandir en français

Le programme de prématernelle de la Nouvelle-Écosse — Grandir en français a accueilli 445 élèves âgés de quatre (4) ans. Ce programme est offert dans douze (12) des écoles élémentaires par les employés du CSAP, et à la clientèle des autres cinq (5) écoles élémentaires par le biais de partenariat avec des organismes de la petite enfance existant dans ces écoles ou à proximité.



L'année scolaire 2022-2023 s'est amorcée sous le thème Innover ensemble au CSAP, une vision vers 2030. Ce fut une année qui a porté sur la réflexion, la consultation, l'écoute et la planification. Le système scolaire doit être le reflet des besoins, des désirs et des valeurs de la société qu'il dessert et doit évoluer parallèlement afin de pouvoir répondre à cette société en évolution. C'est donc dans cette optique que sera développé le nouveau plan stratégique du CSAP.

La rentrée scolaire 2022 s'est déroulée dans un contexte plus normal que les deux années précédentes. Les restrictions en lien avec la COVID étant de beaucoup allégées, ceci a permis de se concentrer davantage sur l'essentiel. Il n'est pas sans dire que ceci a quand même eu des répercussions sur l'assiduité du personnel et des élèves.

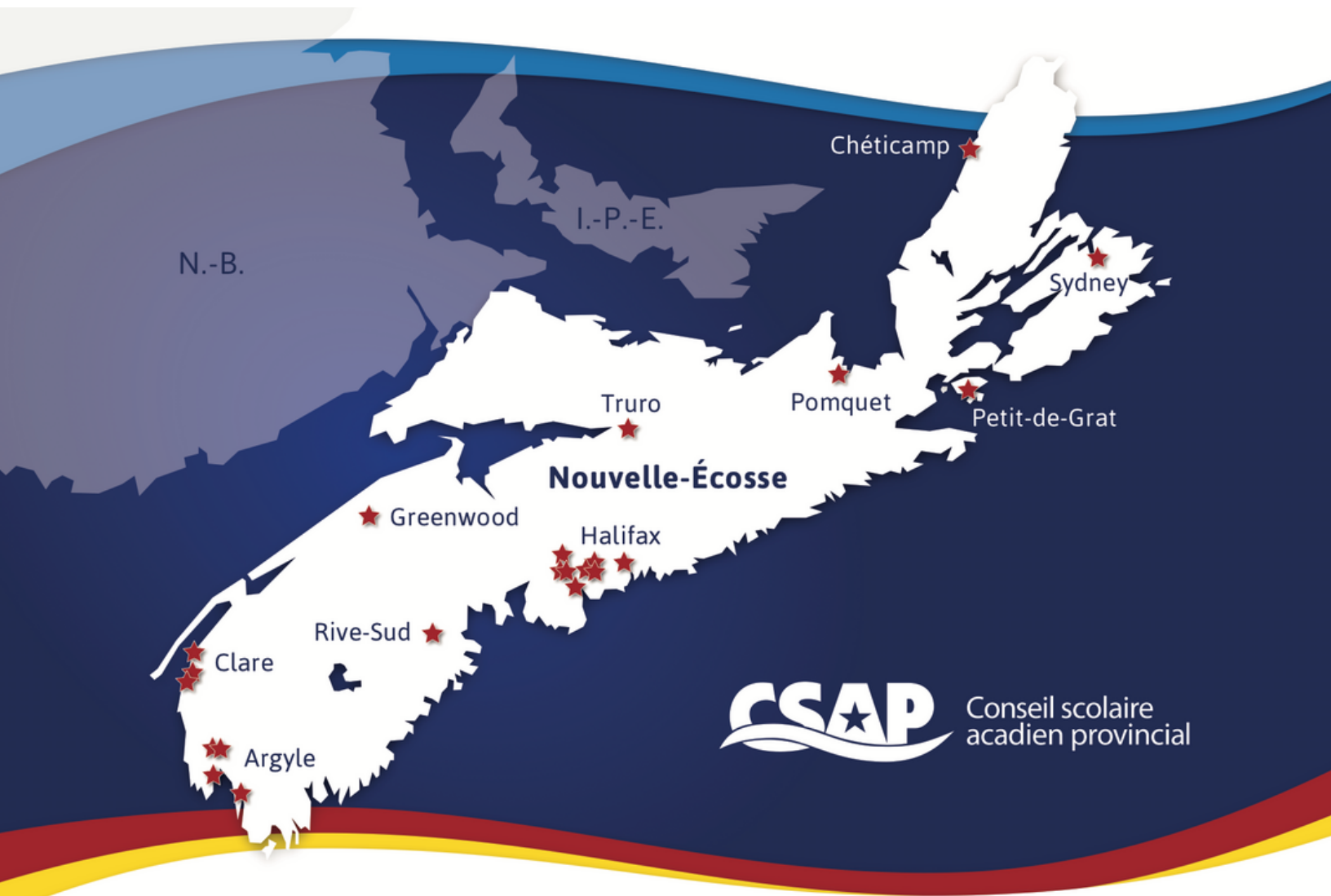
Au niveau des infrastructures, plusieurs projets sont en cours dont la construction de l'École de Wedgeport pour laquelle la structure est en place et dont les travaux de construction devraient être finalisés pour mars 2024. L'agrandissement de l'École acadienne de Pomquet est terminé et le centre communautaire qui se trouve au même endroit devrait être finalisé dans un avenir rapproché. Au niveau de la nouvelle école de Clare, la préparation du site a débuté et les appels d'offres sont en cours. Il est prévu que l'école accueille ses premiers élèves en mars 2024. Les plans pour la nouvelle École Mer et Monde sont dans les dernières étapes d'approbation et les appels d'offres devraient être lancés sous peu afin de pouvoir accueillir des élèves dès septembre 2025. De plus, le 18 mai 2023, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Tim Houston, a annoncé la construction d'une nouvelle école francophone à Chezzetcook pour remplacer l'École des Beaux-Marais, un projet qui était attendu depuis longtemps.

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance continue de collaborer dans le dossier de la Loi du CSAP. Cette loi encadrera davantage l'enseignement du français langue première en répondant aux besoins linguistiques et culturels uniques des Acadiens et des francophones de la province. Parallèlement à ceci, les critères d'admission sont également en révision afin d'être plus inclusifs et fournir un milieu propice au succès des élèves et au développement de leur identité culturelle.

2.0 Mission

Le Conseil scolaire acadien provincial offre une éducation en français de première qualité en tenant compte de son mandat culturel.

(Adoptée le 4 mai 2019)



3.0 Structure organisationnelle

Le Conseil est responsable de la gouvernance du CSAP. Les responsabilités du Conseil, envers le contrôle et la gestion des écoles publiques sous sa juridiction, sont conformes à la Loi sur l'éducation (CSAP) et les règlements qui s'y rattachent.

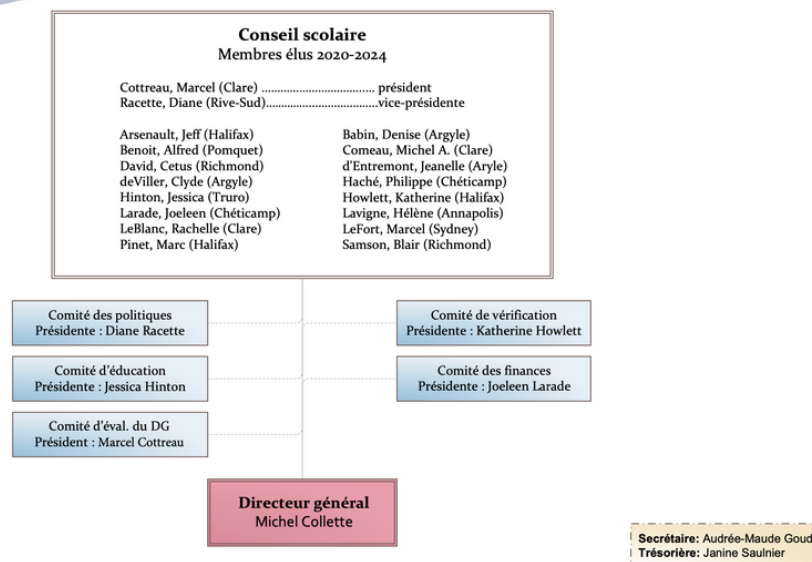
Le Conseil est composé de 18 conseillers scolaires. La présidence (P) et la vice-présidence (VP) sont élues par les membres du Conseil, une fois par an, conformément à la *Loi sur l'éducation (CSAP)*. Tous les quatre (4) ans, les élections scolaires ont lieu, en même temps que les élections municipales. Les dernières élections se sont tenues à l'automne 2020 où 10 nouveaux conseillers ont été élus. Les conseillers sont élus afin de représenter les dix circonscriptions du territoire de la Nouvelle-Écosse où se trouvent les 22 écoles du CSAP. À la table du Conseil, les conseillers prennent les décisions en fonction du rôle et du mandat du CSAP dans son ensemble.



Conseil scolaire
acadien provincial

Organigramme

2022-2023



Le Conseil se rencontre en moyenne huit (8) fois par année, soit en personne ou par le biais de conférences virtuelles. Les rencontres se déroulent les fins de semaine dans une des différentes régions de la province sous sa juridiction. Les réunions du Conseil, qui sont ouvertes au public, sont appuyées par une structure de comités légiférés et de comités mandatés par le conseil.

Le Conseil surveille l'avancement de son plan stratégique et des initiatives du MEDPE par le biais de rapports fournis par le directeur général.

En vertu de l'article 39 (1) de la *Loi sur l'éducation (CSAP)*, le directeur général a la responsabilité d'ensemble :

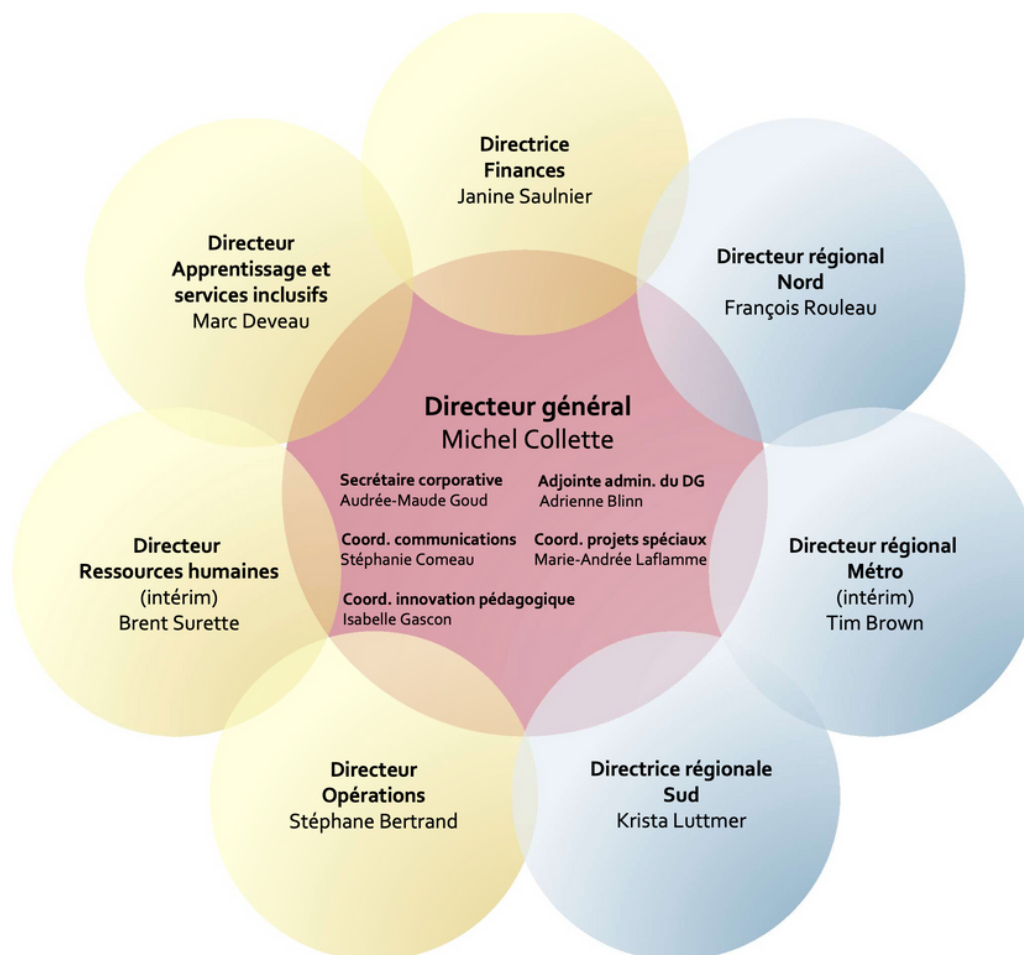
- du bon fonctionnement du siège social, des bureaux et des écoles du conseil scolaire;
- de la surveillance de tous les employés du conseil scolaire.

En vertu de l'article 39 (3) de la *Loi sur l'éducation (CSAP)*, le directeur général répond au conseil scolaire relativement au rendement scolaire des élèves et des écoles et lui transmet un rapport chaque année au sujet de ce rendement.



Pour répondre à cette responsabilité, le directeur général est appuyé par l'équipe de gestion (apprentissage et services inclusifs, opérations, finances, ressources humaines, directions régionales) qui fournit un soutien direct aux écoles en s'attardant prioritairement aux actions relevant du plan stratégique du CSAP et des initiatives du gouvernement.

Chaque secteur remplit les fonctions dans les catégories prescrites conformément aux sections 63 à 69 du règlement de la *Loi sur l'éducation ministérielle* (CSAP) faite en vertu de l'article 145 de la *Loi sur l'Éducation* (CSAP).



Secteur de l'apprentissage et des services inclusifs

Au cours de la dernière année, à la lumière de la nouvelle politique d'éducation inclusive de la Nouvelle-Écosse, nous avons combiné le secteur des services aux élèves et le secteur des services éducatifs afin de créer le secteur de l'apprentissage et des services inclusifs. Le service des programmes relève également de ce secteur (approuvé à l'intérieur d'élaboration de programmes d'études) appuyés des trois directions régionales (approuvées par le ministère pour reconnaître les défis géographiques d'un conseil provincial).

Le secteur de l'apprentissage et des services inclusifs relève de la direction du secteur de l'apprentissage et des services inclusifs assumant des fonctions dans les catégories prescrites suivantes :

- services aux élèves
- mise en œuvre du programme d'études
- respect des cultures et droits de la personne
- qualité et responsabilité d'éducation
- appui principal dans le domaine des programmes et des services aux élèves
- au nom de la direction générale, les directions d'école, y compris la supervision et l'évaluation
- technologie dans les programmes d'études, les salles de classe et les bureaux
- perfectionnement professionnel des enseignants
- comités d'école consultatifs, y compris les plans d'amélioration des écoles
- éducation communautaire et éducation pour adultes, si applicable, et tous les programmes additionnels destinés aux élèves.

Les services de soutien assurent un appui pour la réalisation des actions relevant du plan stratégique et des initiatives du gouvernement.





Opérations

Le service des opérations relève de la direction des opérations assumant des fonctions dans les catégories prescrites suivantes :

- gestion des édifices, y compris l'accès de la communauté
- construction de nouvelles infrastructures, additions et changements
- transport des élèves
- technologie
- appui principal dans le domaine des opérations

Finances

Le service des finances relève de la direction des finances qui assure les fonctions dans les catégories prescrites suivantes :

- budgets
- comptabilité, y compris la paie
- risques (assurances)
- achats
- appui aux vérifications
- gestion des fonds générés par les écoles
- appui principal dans le domaine des finances



Ressources humaines

Le service des ressources humaines relève d'une direction des ressources humaines avec des fonctions dans les catégories prescrites suivantes :

- relations avec la main-d'œuvre, y compris l'appui des négociations locales et provinciales
- systèmes d'appréciation du rendement et de planification de gestion de la croissance
- perfectionnement professionnel des employés (sauf les enseignants) et coordination du programme de développement professionnel
- équité d'emploi
- santé et sécurité
- planification de succession
- coordination de la dotation du personnel
- recrutement et placement du personnel
- appui principal dans le domaine des ressources humaines

Petite enfance

Le service de la petite enfance relève d'une des directions régionales. Cette dernière assume la responsabilité des fonctions dans les catégories prescrites suivantes :

- Gestion du programme prématernelle de la N-É-Grandir en français pour les enfants de 4 ans
- Soutien familial et accès à des ressources

4.0. Priorités

En lien avec son plan stratégique 2019-2023 adopté le 22 juin 2019, le CSAP a défini ses priorités comme étant le bien-être physique et mental, les relations école/famille/communauté, la rétention et le recrutement, la réussite académique et la sécurité linguistique.



Bien-être physique et mental

RÉSULTATS DÉSIRÉS

- Accès efficace aux services appropriés de soutien et d'appui pour tous les élèves.
- Accès à une variété de programmes basés sur la santé physique et mentale.
- Amélioration de la satisfaction et de l'expérience de travail du personnel.
- Sensibilisation des élèves à une utilisation appropriée des technologies et au développement de la citoyenneté numérique.

STRATÉGIES MAJEURES

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie qui favorise la santé et le bien-être de tous les élèves (Grandir en français à la 12e année).
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie qui favorise la santé et le bien-être du personnel.



Relations école/famille/communauté

RÉSULTATS DÉSIRÉS

- Augmentation de la participation de la communauté et des familles dans les écoles.
- Augmentation de la visibilité du CSAP.
- Mise en place de services pour aider à la transition des nouveaux arrivants et des élèves internationaux.
- Augmentation du nombre d'initiatives stratégiques avec les partenaires communautaires.

STRATÉGIES MAJEURES

- Collaborer avec les partenaires pour enrichir les expériences des élèves et l'offre de programmes et de services en français tout au long de l'année.
- Créer un contexte favorisant l'engagement actif des familles face à l'éducation de leur enfant.
- Assurer la visibilité du CSAP sur la place publique afin de reconnaître la qualité de l'éducation en français langue première.
- Développer et mettre en œuvre une stratégie de recrutement et d'accueil des nouveaux arrivants et des élèves internationaux.



Rétention et recrutement

RÉSULTATS DÉSIRÉS

- Augmentation du taux de rétention des élèves (Grandir en français à la 12e année).
- Augmentation du nombre (%) de finissants qui choisissent de poursuivre des études postsecondaires en français ou d'obtenir un emploi en français.
- Amélioration du recrutement et de la rétention d'un personnel qualifié et compétent.
- Augmentation du nombre d'élèves inscrits (Grandir en français à la 12e année).

STRATÉGIES MAJEURES

- Élaborer et mettre en œuvre un programme de recrutement et de fidélisation du personnel.
- Bonifier et offrir un plus grand nombre de programmes et de services pour les élèves (Grandir en français à la 12e année).
- Mettre en place un programme de recrutement et de rétention des élèves (Grandir en français à la 12e année).
- Favoriser des relations à long terme avec nos finissants pour contribuer à la pérennité des communautés acadiennes/francophones.



Réussite académique

RÉSULTATS DÉSIRÉS

- Atteinte des buts visés dans les Plans pour la réussite des élèves (PRÉ).
- Réduction des écarts de rendement des groupes vulnérables.
- Amélioration du rendement en littératie.
- Augmentation de la qualité et de la quantité d'infrastructures pour appuyer la réussite scolaire.

STRATÉGIES MAJEURES

- Orienter les pratiques afin de cibler l'apprentissage et le rendement de tous les élèves.
- Répondre aux obstacles systémiques identifiés qui ont une incidence sur le rendement des élèves.
- Accompagner le personnel dans l'actualisation d'un plan de formation continue basé sur les normes d'enseignement et qui tient compte du contexte minoritaire.



Sécurité linguistique

RÉSULTATS DÉSIRÉS

- Perfectionnement des compétences langagières du personnel et des élèves.
- Augmentation de l'utilisation du français parlé dans les activités scolaires et parascolaires.
- Élargissement des espaces francophones.
- Poursuite des études postsecondaires en français ou obtention d'un emploi en français.
- Inscription des enfants d'anciens élèves dans les écoles du CSAP.

STRATÉGIES MAJEURES

- Mettre en œuvre la stratégie provinciale en communication orale et en francisation dans toutes les écoles (Grandir en français à la 12e année).
- Favoriser l'épanouissement culturel et identitaire, ainsi que le perfectionnement langagier du personnel.
- S'approprier davantage d'espaces francophones dans nos communautés.



5.0 Rapport annuel sur les réalisations 2022-2023

Le plan stratégique 2019-2023 travaille avec les priorités stratégiques suivantes :

- Bien-être physique et mental
- Relations école/famille/communauté
- Rétention et recrutement
- Réussite académique
- Sécurité linguistique

Ces priorités s'enlignent parfaitement avec la réalité d'aujourd'hui et les besoins du système dans son ensemble.

Un autre objectif parapluie s'insère également dans chaque facette du travail de la direction générale soit à la défense des droits et de la promotion de l'identité unique du CSAP.



Bien-être physique et mental

- Développer une stratégie du bien être physique et mental pour les élèves et le personnel du CSAP qui reconnaît l'importance de l'inclusion et de la diversité de tous.
- Piloter les nouveaux programmes d'éducation physique pour les niveaux scolaires M-3.
- Entamer la révision des nouveaux programmes d'éducation physique pour les niveaux scolaires 4-6.



Progression

- Le nouveau programme d'études d'éducation physique M-3 a été piloté dans certaines de nos écoles cette année. Suite à ce projet pilote et aux révisions apportées au programme, la mise en œuvre se fera dans toutes nos classes pour l'année scolaire 2023-2024.
- Le nouveau programme d'études d'éducation physique 4-6 a été élaboré pendant l'année scolaire 2022-2023 et il sera piloté dans certaines de nos écoles pour l'année scolaire 2023-2024.
- Deux stratégies distinctes de santé et bien-être, une pour les élèves et l'autre pour le personnel, seront complétées et présentées aux directions et au personnel en août et septembre 2023. Bien que ces stratégies soient déjà lancées, leurs pleines mises en œuvre seront complétées en 2026.

Relations école/famille/communauté

- Développer un mécanisme afin d'encourager une plus grande participation de nos partenaires dans les écoles du CSAP en tissant des liens toujours plus étroits.
- Mettre en place un partenariat avec la division scolaire franco-manitobaine visant le développement de ressources / modèles / etc.
- Entamer les consultations avec nos partenaires afin de rédiger un plan d'action global pour la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.



Progression

- Nous continuons à collaborer de près avec la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) afin de poursuivre la création de partenariats stratégiques.
- Le secteur de l'apprentissage et des services inclusifs du CSAP collabore avec la DSFM afin de créer un partenariat pour la conférence estivale 2023. Le CSAP organisera l'offre en début de journée et la DSFM s'occupera de l'offre en fin de journée.
- Nous avons acheminé une première version de l'entente entre les équipes administratives du CSAP et de la DSFM.
- Deux rencontres avec les partenaires des organismes de la communauté acadienne ont eu lieu pour faire un constat et pour identifier des mécanismes menant au développement d'un plan d'action global. Nous attendons la nomination d'une nouvelle direction de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse afin de relancer nos partenaires pour une prochaine rencontre.

Rétention et recrutement

- Faciliter le recrutement d'un plus grand nombre d'employés qualifiés en créant des partenariats plus étroits avec l'Université Sainte-Anne et d'autres institutions au Canada et à l'international.
- Effectuer une recherche pancanadienne pour mieux comprendre les enjeux de recrutement et de rétention des élèves en milieu minoritaire.
- Entamer la rédaction d'une stratégie de rétention / recrutement d'élèves qui s'échelonne de la naissance jusqu'à la 12e année.



Progression

- Le CSAP et l'Université Sainte-Anne ont travaillé ensemble sur une demande de financement du gouvernement fédéral. L'intention de cette collaboration est de voir à encourager un plus grand nombre d'étudiants à s'orienter vers le programme du baccalauréat en éducation à l'Université Sainte-Anne, ainsi qu'aux carrières liées à l'enseignement au CSAP. Dans cette même demande, nous cherchons aussi à travailler ensemble afin de mieux préparer les finissants aux réalités de la carrière en enseignement.
- Nous avons rédigé un brouillon et finalisons une version révisée d'un rapport sur le recrutement et la rétention des apprenants, celui-ci est ancré dans une recherche pancanadienne, des consultations avec nos partenaires, dont la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse et l'équipe administrative du CSAP. Les premières étapes de ce rapport visent à fournir les données nécessaires afin de prendre action pendant l'année scolaire 2023-2024.
- Le CSAP continue le recrutement à l'échelle provinciale, nationale et internationale pour le personnel de soutien ainsi que le personnel enseignant. Nous avons de nouveau participé avec le groupe Destination Acadie en Europe et nous réussissons à trouver de nouveaux employés.

Réussite académique

- Jeter les bases nécessaires pour que le CSAP détienne les infrastructures physiques de qualité tout en misant sur les pédagogies universelles afin d'assurer la réussite de tous les élèves.
- Effectuer une recherche pancanadienne afin de cibler la / les pédagogies que nous voulons viser pendant les dix prochaines années, notamment celles qui font référence aux pratiques à haut rendement.
- Développer un plan et une philosophie pour la révision des programmes d'études du secondaire.
- Travailler de près le dossier de la double reconnaissance des crédits avec l'Université Sainte-Anne.
- Continuer à développer des cours et les modalités (ex: micro formation) via la plateforme D2L tant pour les élèves que pour le personnel du CSAP et offrir un accès aux conseils scolaires francophones en milieu minoritaire.



Progression

- Nous avons établi un projet pilote de 2 ans avec l'Université Sainte-Anne afin d'offrir une double reconnaissance pour certains cours du secondaire. Présentement, les cours suivants ont été ciblés pour cette offre tentative à partir de 2023-2024 :
 - Calcul 12 (équivalent du cours Calcul différentiel et intégral 1003)
 - Droit 12 (équivalent d'un crédit au choix en sciences humaines)
 - Géographie planétaire 12 (équivalent d'un crédit au choix en sciences humaines)
 - Histoire planétaire 12 (équivalent d'un crédit au choix en sciences humaines)
 - Sociologie 12 (équivalent d'un crédit au choix)
 - Psychologie 12 (équivalent d'un crédit au choix)
- La plateforme de formation D2L : Le travail se continue pour le développement de nouveaux cours :
 - Formation pour les concierges
 - Développement de microformations :
 - Outils Microsoft 365
 - Construction identitaire : formation de l'Association canadienne d'éducation de langue française (en développement)



Progression (suite)

- Appuyer la mise en oeuvre des programmes d'études de la 7e et de la 8e année
- La plateforme D2L sera un outil indispensable pour le développement du DP de notre Vision vers 2030, ainsi que pour le projet qui consiste à appuyer le développement professionnel de notre nouveau personnel enseignant.
- Philosophie des cours de la 9e à la 12e année :
- Toujours en attente de la nouvelle loi scolaire du CSAP pour avancer avec un nouveau programme des écoles publiques (PEP).
- Le document-synthèse Innover ensemble, une vision vers 2030 a été publié en avril 2023. Ce document constitue un état actuel de la recherche en éducation en plus de se baser sur des préconsultations menées auprès de plus de 1000 personnes dans la communauté scolaire du CSAP. Ce document a jeté les bases au développement de thématiques de recherche qui ont permis au Conseil élu de choisir les axes prioritaires du prochain plan stratégique. Les 7 thématiques de recherche sont:
 - L'innovation pédagogique et l'innovation en éducation;
 - La construction identitaire et la pédagogie sensible à la culture et à la langue;
 - Les pratiques pédagogiques fondées sur des données probantes;
 - Le bien-être et la santé et un milieu sain et sécuritaire;
 - La collaboration famille-école-communauté;
 - Le leadership pédagogique et le leadership efficace;
 - Les espaces d'apprentissage, l'environnement physique et l'aménagement scolaire efficace.

Sécurité linguistique

- Repenser le modèle de mentor en communication orale et francisation pour mieux répondre aux besoins.
- Promouvoir davantage les modules portant sur la sécurité linguistique qui se trouvent dans D2L.



Progression

- Dans le travail vers notre vision 2030, nous allons revoir la cible et l'offre du mentorat au CSAP. Pour arriver à mettre en œuvre la nouvelle vision pédagogique au CSAP, la cible de cette dernière sera axée sur les pratiques pédagogiques efficaces basées sur les données probantes en éducation. Pour faciliter cette transition, nous sommes aussi arrivés à bonifier la dotation offerte aux écoles afin d'offrir l'appui nécessaire pour mener au changement voulu.
- Nous travaillons un système de monitoring afin de permettre une meilleure harmonisation du DP asynchrone dans le processus d'appréciation de rendement. Pour ce faire, les superviseurs auront accès aux informations des membres de leurs équipes afin de permettre des suivis réguliers en fonction des besoins de leur personnel, de leur communauté scolaire, ainsi que de notre système scolaire.

Défense des droits et promotion de l'identité unique du CSAP

- Poursuivre les négociations quant à la modernisation de la loi scolaire pour refléter l'unicité du CSAP.



Progression

- Nous avons continué à travailler de près avec le gouvernement pour faire avancer ce dossier fondamental. Or, pendant l'année 2022-2023, nous sommes arrivés à une entente de principe sur cette thématique.



6.0 Finances et exploitation

Suite à quelques années de turbulence à devoir naviguer à travers les défis de la pandémie, il est maintenant possible de constater le retour de tous les programmes et activités scolaires à travers notre système scolaire. L'année fiscale 2023-2024 bouclera le plan stratégique 2019-2023 et au cours de cette même année, le CSAP adoptera son nouveau plan stratégique 2024-2030.

À des fins budgétaires, pour la période 2023-2024, une augmentation de 4,1% est prévue dans les inscriptions de la maternelle à la 12e année, c'est-à-dire que le nombre devrait passer de 6 170 élèves à 6 424 élèves. Les budgets pour le CSAP et les centres pour l'éducation en Nouvelle-Écosse demeurent statu quo. Ils seront ajustés afin de tenir compte de la hausse ou de la baisse des inscriptions prévue pour septembre 2023.

Dans le cas du CSAP :

- La base de financement de 2022-2023 doit augmenter pour refléter les coûts d'augmentation des services publics qui furent remboursés sur présentation de factures pendant l'année;
- La hausse des inscriptions prévues pour septembre 2023 est prise en considération;
- Les principes de dotation adoptés par le Conseil en février 2023 sont appliqués.



BUDGET OPÉRATIONNEL 2023-2024**Exercice clos le 31 mars**

	2022-23 Budget adopté	2022-23 Actuel vérifié	2023-24 Budget proposé
Revenus			
Province de la Nouvelle-Écosse	107 161 000 \$	108 825 331 \$	114 399 000 \$
Gouvernement du Canada	6 193 000 \$	5 389 491 \$	7 963 000 \$
Contributions municipales	1 152 000 \$	905 847 \$	1 082 000 \$
Autres sources de revenus	2 600 000 \$	3 374 478 \$	3 150 000 \$
Total des revenus	117 106 000 \$	118 495 147 \$	126 594 000 \$
Dépenses			
Gouvernance du conseil scolaire	500 000 \$	481 630 \$	550 000 \$
Bureau de la direction générale	1 600 000 \$	2 134 438 \$	1 750 000 \$
Service des finances	850 000 \$	826 545 \$	900 000 \$
Service des ressources humaines	800 000 \$	1 001 270 \$	850 000 \$
Services scolaires	77 562 000 \$	76 825 893 \$	81 649 000 \$
Service des opérations	20 400 000 \$	27 163 149 \$	24 525 000 \$
Développement scolaire communautaire	2 188 000 \$	1 752 015 \$	2 229 000 \$
Élaboration de programmes	1 636 000 \$	1 161 544 \$	1 606 000 \$
CPRP	755 000 \$	1 115 021 \$	941 000 \$
Programme de prématernelle - 4 ans	8 615 000 \$	3 428 567 \$	9 094 000 \$
Fonds générés par les écoles	2 200 000 \$	2 424 485 \$	2 500 000 \$
Total des dépenses	117 106 000 \$	118 314 557 \$	126 594 000 \$
Surplus (déficit) annuel	0 \$	180 590 \$	0 \$
Surplus accumulé, début exercice	4 643 673 \$	4 643 673 \$	4 824 263 \$
Surplus accumulé, fin exercice	4 643 673 \$	4 824 263 \$	4 824 263 \$

7.0 Principaux faits

Élèves ●	2021	2022
Nombre total d'élèves M-12	6 056	6 170
Nombre total d'élèves - Programme de 4 ans	487	445
Taille moyenne des classes M-2	17,3	16,3
Taille moyenne des classes 3-6	21,9	18,0
Taille moyenne des salles de classe 7-9	22,7	20,8
Taille moyenne des classes 10-12	14,9	14,7
Nombre total de classes M-9	265	283
Nombre total de sections 10-12	614	685
Nombre total de sections 10-12 - École Virtuelle	179	211
Personnel (ETP) ●	2021	2022
Éducateurs et administrateurs dans l'école	531,03	535,79
Personnel de soutien non enseignant dans l'école	146,08	150,08
Soutien aux programmes	27,00	29,00
Soutien aux programmes non enseignant	9,00	9,00
Transports	28,94	30,75
Gestion des immeubles	55,69	56,12
Administration	30,00	30,00
Soutien technologique	7,00	8,00
Autres programmes	88,21	92,26
Technologie ●	2021	2022
Nombre d'élèves par ordinateur pour l'enseignement	0,80	0,77
Nombre d'ordinateurs et d'appareils par technicien	1 948	2266
Gestion des immeubles ■	2021	2022
Surface totale des écoles en pieds carrés	1 389 079	1 398 717
Nombre de pieds carrés par élève	229	227

Nombre de pieds carrés d'exploitant privé	0	0
Coût de fonctionnement ▲	8 307 802 \$	8 661 824 \$
Coût de fonctionnement au pied carré ▲	5,98 \$	6,19 \$
Transport ■	2021	2022
Nombre total d'autobus pour les trajets normaux	125	126
• CSAP	42	42
• Transco	83	84
Nombre total d'autobus de réserve exploités	---	---
• CSAP	7	9
• Transco	10% de la flotte	10% de la flotte
Nombre total d'élèves transportés	6 071	6 100
• CSAP	1 836	1 802
• Transco	3 960	4 175
Coût total du transport des élèves ▲	9 630 448 \$	10 651 187 \$
Coût total par élève transporté ▲	1 586 \$	1 746 \$
Nombre total de trajets d'autobus au quotidien	410	412
Nombre moyen d'élèves par trajet d'autobus	28	29
Coût/unité - sous-contrat ▲	72 369 \$	77 132 \$
Coût/unité - conseil scolaire ▲	64 424 \$	64 514 \$
Nombre total de km parcourus pour le transport des élèves	3 052 901	2 860 125
Nombre total de km parcourus par autobus	3 816 126	3 934 429

● 30 septembre

▲ 31 mars

■ 30 juin